

LE PUBLICISTE.

DUODI 12 Floréal, an VII.

1^{er} mai, 1799.



Détails sur l'incendie qui a eu lieu dans le fauxbourg de Pera, près Constantinople. — Organisation du gouvernement de Piémont par le commissaire Musset. — Paix conclue entre le landgrave de Hesse-Cassel et la France. — Lettre du général Massena au directoire exécutif, contenant des détails d'une victoire remportée sur les Autrichiens. — Autre avantage remporté par le général Moreau.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-Yorck, le 25 ventose.

Il vient d'éclater dans la partie occidentale de cet état, une insurrection plus sérieuse et plus alarmante que celle des patriotes des montagnes. Le colonel William Nicholls, maréchal du district de Pensylvanie, s'est transporté en conséquence dans le Northampton, & a fait arrêter vingt-trois personnes qui refusoient de payer l'impôt sur les maisons; mais 60 cavaliers des milices de Bucks, de Montgomery & de Northampton, partie en uniforme, mais tous bien armés, & commandés par un allemand nommé Fric, ont enlevé les prisonniers, & ce n'est qu'avec peine que le maréchal est parvenu à sauver sa vie. Le mécontentement est parvenu à un tel point dans le Northampton qu'on n'ose y paroître attaché au gouvernement.

TURQUIE.

Constantinople, le 28 ventose.

L'incendie qui a éclaté dans le fauxbourg de Pera a consumé, entr'autres édifices, le palais de l'intendance impériale, l'église catholique qui en étoit voisine & les magasins où on avoit cru que seroient en sûreté les principales richesses de ce fauxbourg. On évalue à 20 millions de florins les pertes qui en résultent.

Depuis que les français ont pris Gaza, Ghesar, pacha de Syrie, a fait prendre une direction à son armée, dont l'objet doit être, selon lui, de leur couper la communication entre cette place & le Caire. Marat-Bay, toujours retranché dans la Haute-Egypte, attend l'arrivée de ce pacha. Il pourra l'attendre long-temps.

Deux vaisseaux chargés de munitions de guerre, sont encore partis pour Alexandrie, qui continue, dit-on, d'être bombardé par les anglais.

Le capitain-pacha va prendre le commandement de la flotte mouillée dans notre port. Six mille hommes, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'artilleurs & de bombardiers sont déjà arrivés ici pour servir sous ses ordres.

ITALIE.

Turin, le 1^{er} floréal.

Le citoyen Musset, chargé de la mission la plus épineuse & la plus fatigante, travaille sans relâche à l'organisation du Piémont & à l'expédition des affaires urgentes qui en sont parties. Les pétitions sont innombrables; il en a reçu 4 à 5 mille uniquement en demande d'emplois; jugez par-là quel fatras d'affaires: il y a toujours une foule à sa porte, & tout le monde veut audience. Afin de pouvoir s'occuper avec

plus de soin, sans être interrompu, il avoit déterminé de ne donner des audiences publiques que trois jours de la décade; mais, pour ne pas mécontenter, il a été forcé de recevoir tous les jours & presque à toute heure.

Depuis quelques jours il arrive ici beaucoup de blessés, qui vont à l'hôpital militaire établi aux ci-devant Carmes.

Des peureux arrivent ici de Milan; ils en seront pour les frais du voyage.

SUEDE.

Stockholm, le 20 germinal.

La ville de Wexio, dans la province de Smuland, vient d'être presque entièrement réduite en cendres; 662 hommes ont perdu leurs habitations par cet incendie.

Le feu a pris aussi dans l'une de nos principales mines de fer, celle de Fablou, & a duré près de quinze jours. On s'occupe de moyens d'arrêter les progrès de ses ravages.

DANEMARCK.

Copenhague, le 24 germinal.

La valeur des marchandises exportées de Russie pendant le cours de l'année dernière, s'élève à 36 millions 905193 roubles; celle des objets importés dans cet empire, à 26 millions 175007. Il y a donc en faveur de la Russie une balance de 9.830.186 roubles.

Des vaisseaux américains ont traversé, pour la première fois, pendant l'année précédente, le canal du Holstein, qui communique de la mer du Nord à la mer Baltique, & dispense de faire le tour du Jutland & de passer le Sund.

ALLEMAGNE.

Stutgard, le 3 floréal.

Le 24 germinal, tandis que les Autrichiens attaquoient les Français à Schaffhouse, le général Pratacheck fit une attaque contre les retranchemens élevés par les Français à l'abbaye de Pétershausen, vis-à-vis de Constance, & il parvint à les en déloger en faisant quelques prisonniers qui n'eurent pas le tems de passer le Rhin. Les Autrichiens firent aussitôt sommer la garnison de Constance, composée de Français & de Suisses, d'évacuer cette ville; & sur son refus, ils commencèrent à tirer sur la ville. Le 25, il y eut une seconde sommation, & l'on dit que le commandant français demanda six heures de tems pour envoyer prendre les ordres du général Oudinot; en sorte qu'on s'attendoit que le 26 la ville seroit rendue, ou qu'elle seroit bombardée. Le colonel Williams s'étoit porté à cet effet avec sa flottille entre Moosburg & Constance, pour seconder le bombardement de cette ville. Les lettres de Lindeau du 27 ne

nous apprennent rien de plus : elles ajoutent que les Autrichiens ont coulé bas environ 60 bateaux suisses qui étoient à Constance.

Francfort, le 4 Floréal.

L'ancienne maison des Bourgraves de Kirchberg vient de s'éteindre en la personne du bourgrave Jean-Auguste, mort à Hachembourg le 24 germinal. La princesse de Nassau-Weilbourg, née princesse de Kirchberg, recueillit cette succession.

Manheim, le 4 germinal.

Depuis quelques jours des patrouilles de la garnison de Wurzburg ont excité les paysans du comté d'Erbach à s'armer, & à former des rassemblemens contre les Français, en leur disant que ceux-ci devoient arriver pour leur enlever leur récolte entière, leurs menbles & effets. Ces paysans, au nombre de trois ou quatre mille, se sont portés en avant de leur territoire, & ont voulu obliger les habitans du baillage mayençais d'Epenheim à se joindre à eux; mais il s'en est trouvé à peine quelques-uns qui aient consenti. Ils se sont portés alors vers la petite ville palatine de Weinheim, à cinq lieues d'ici, & ont essayé d'engager les habitans de ce pays à s'insurger; ceux-ci s'y sont absolument refusés. Les paysans d'Erbach ont alors enlevé dans ce pays deux hommes qui passaient pour partisans déclarés des Français, & ont menacé les Palatins de les piller.

Le 4 de ce mois, à la pointe du jour, le général de division Dufour a marché sur Weinheim, avec sept à huit cents hommes. Il a trouvé que les paysans étoient organisés militairement, ayant des patrouilles & des vedettes; il les a fait attaquer aussitôt; les paysans, quoique commandés par des militaires que l'on croit autrichiens, ont été mis en déroute, après quelques coups de canon; on dit qu'ils ont eu près de 100 tués. Les Français ont eu quelques blessés.

Cet événement en rappelle un semblable qui eut lieu en fructidor, an 4, aux environs de Bruchsal. Un capucin de ce pays, émissaire des Autrichiens qui occupoient Philippsbourg, ayant rassemblé cinq ou six mille paysans des environs de Bruchsal, se mit à leur tête, & voulut attaquer les Français qui avoient quatre ou cinq cents hommes dans Bruchsal. Le commandant français fit marcher au-devant d'eux trois cents hommes de sa garnison avec deux pièces de canon : les paysans ne tinrent pas une heure, & se dispersèrent, après avoir eu une cinquantaine d'hommes de tués, & autant de blessés.

Il y a dix ou douze jours, les Autrichiens excitèrent de même les paysans de l'évêché de Strasbourg, entre Offembourg & Baden, à s'armer contre les Français. Mais quoique mêlés dans les rangs des Autrichiens, ces paysans se sont bien lassés de se battre, lorsqu'ils ont vu que les Autrichiens n'avoient que de la cavalerie légère, qui les laissoit exposés seuls au feu de l'infanterie française; & ils sont retournés chez eux.

Cologne, le 4 floréal.

Le commissaire du gouvernement, le citoyen Marquis, voulant déterminer les contributions directes dans les quatre nouveaux départemens sur des bases proportionnées à la population, aux ressources, moyens, dégâts & pertes des habitans, a arrêté, en date du 10 germinal, que la somme totale des contributions directes de l'an 6, pour lesdits départemens, est réduite à 10 millions, dont 8 millions 500 mille fr. de contribution foncière, & 1 millions 500 mille fr. de contributions personnelle, mobilière & somptuaire.

Les contributions directes pour l'an 7 sont fixées à 9 millions, dont 7 millions 500 mille francs de contribution foncière, & 1 million 500 mille francs de contribution personnelle, mobilière & somptuaire. Dans la répartition des contingens, le département de la Moselle se trouve imposé à 3 millions de contribution foncière, & 770 mille francs de contributions personnelle, mobilière & somptuaire.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 25 germinal.

Le cartel *l'Adventure* vient d'arriver de Dunkerque où il avoit conduit des prisonniers français; il fut obligé de rester dans la rade extérieure, & pendant le séjour qu'il y fit, on lui interdit toute communication avec le port. Le capitaine seul obtint la permission de descendre à terre; mais on ne lui donna qu'une heure, & un soldat pour escorte.

On mande des isles Saint-Marcou, que trois bricks français avoient appareillé de la Hogue, avec un convoi, pour la rivière d'Isigny; mais le *Netley*, de 12 canons, s'étant présenté, les Français se réfugièrent sous la protection du fort.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, le 8 floréal.

On s'occupe en ce moment de l'organisation des conscrits.

L'administration municipale vient d'adresser une proclamation à ses administrés, relative à la conscription. Elle les prévient qu'elle fera exécuter les loix, à cet égard, avec la dernière rigueur. On n'y trouvera vraisemblablement pas de rebelles. Le contingent à remplir par cette commune, pour le complément de la levée de 200 mille hommes, est de cinq cents & dix-sept conscrits.

Une autre proclamation de la municipalité prévient les Bruxellois, d'après une lettre du commissaire central, qu'on va sévir plus sévèrement que jamais contre les individus en retard de paiement des contributions.

D'un autre côté, les paysans refusent de payer les droits aux barrières. On y a placé des gendarmes pour les contraindre.

Un chef d'insurgés, nommé Létanalse, vient d'être condamné à mort par le conseil de guerre, séant à Tournai. Il en a subi la peine. Quarante-trois autres ont été acquittés.

PARIS, le 11 floréal.

Le ministre des relations extérieures a mandé, le 10 germinal, que, sur l'ordre du directoire exécutif, il a écrit au ministre de la guerre au sujet de l'acquiescement des requisitions dont l'armée a besoin pour subsister, en l'invitant à renouveler au général en chef de l'armée du Danube, & aux chefs principaux d'administrations, l'ordre de se conformer fidèlement aux instructions spéciales qui leur ont été communiquées, & qui tendent,

1°. A observer scrupuleusement les traités existans avec les états d'Allemagne qui s'occupent séparément d'une pacification définitive;

2°. A traiter ceux qui ont témoigné par leur conduite, de vouloir la paix, avec tous les égards & ménagemens qui seront compatibles avec l'intérêt & les besoins indispensables de l'armée;

3°. A ne faire peser autant que possible les rigueurs de la guerre que sur les pays autrichiens & sur ceux qui sont soumis à l'influence exclusive de la cour de Vienne.

— Nous recevons de Bâle, en date du 6, une lettre conçue en ces termes :

« Le général Masséna a eu l'avis, par un courrier extraordinaire d'Italie, que l'armée sous le commandement provisoire du général Morcau, a battu l'ennemi à Pizighitoue, l'a forcé de repasser l'Adige & de lever le blocus de Mantoue. Notre armée a repris son ancienne position.

« Tous les jeunes gens de Modene, Brescia, &c. s'étoient unis aux Français pour combattre sous leurs drapeaux. L'ennemi a perdu trois mille hommes. Le général Masséna portera son quartier-général à Zurich ».

— Le tribunal de police correctionnelle, établi à Mayence, vient de condamner à huit jours de prison, cinq particuliers de cette ville, convaincus de n'avoir pas porté la cocarde. Trois autres co-accusés ont été acquittés en considération de leur jeunesse.

— Le lendemain du jour où l'administration municipale de Ferrières, département du Loiret, eut proclamé la loi du 28 germinal, & désigné le nombre d'hommes que ce canton devoit fournir, les jeunes gens se mirent en marche.

— Le directoire helvétique a envoyé un courrier à Paris, pour demander l'importation du bled des départemens voisins, où il est abondant & peu cher.

— On dit que les Autrichiens ont sommé les Français d'abandonner Mannheim, s'engageant de ne pas en prendre possession, s'ils en sortent de gré. On ajoute que le commandant a demandé le tems nécessaire pour recevoir des instructions.

— Les habitans du Thal d'Ehrenbreistein ont reçu du général en chef des armées françaises sur le Rhin l'ordre de s'approvisionner pour six mois. Le fort est déjà assez bien fourni. Le général Turreau a nommé une commission pour examiner la qualité des denrées. Une feuille de Neuwied assure que les viandes ont été rejetées, ainsi que les souliers de bois & de carton.

— Les lettres de Hambourg parlent encore de l'inquiétude qui regne dans cette place de commerce, & de la hausse subite de l'intérêt de l'argent.

Celles de Hollande disent aussi que l'intérêt y est monté à huit pour cent par an, taux énorme pour ce pays.

Ce qui est aussi heureux que remarquable, c'est qu'il a beaucoup baissé à Paris, où le papier des premières maisons se négocie à un demi pour cent par mois.

— Un ci-devant carme, nommé Doutrepont, oncle du représentant du peuple de ce nom, vient de mourir à Versailles à l'âge de 108 ans : on prétend qu'il jouissoit de tous ses sens. Il avoit accepté le bon de retraite que lui accordoit la loi, & avoit prêté le serment civique.

— On a des raisons de croire que le landgrave de Hesse-Darmstadt a conclu une paix secrète & séparée avec la France, ce qui semble prouver que la cour de Berlin persiste inviolablement dans son système de neutralité ; car le landgrave n'a sûrement rien fait que de l'aveu de la cour de Cassel, qui est dans la confiance intime du roi de Prusse. Notre gouvernement, en dégageant de troupes la Hollande & le Bas-Rhin, paroît d'ailleurs annoncer qu'il est dans une parfaite sécurité relativement aux dispositions de la cour de Berlin.

— Les autres princes d'Allemagne attendent dans l'anxiété les événemens militaires qui se passeront autour de la Suisse & des Grisons, tant en Allemagne qu'en Italie. Ils devoient tous desirer ce qui est probable ; c'est-à-dire,

que ces événemens tourneront à l'avantage de la France. Quelques-uns cependant, sur-tout parmi les états ecclésiastiques, sont assez aveuglés sur leurs véritables intérêts, pour former un vœu contraire.

— On peut juger du degré de perfection auquel ont été portées les filatures de coton en Angleterre, d'après le fait suivant qui a eu lieu dernièrement à Manchester, à la suite d'une gageure. Une livre de coton brut a été filée en 366 bobines, dont chacune contenoit 840 verges de fil. En sorte que cette seule livre a produit un fil de près de 170 mille anglais ou 27 myriamètres & demie (environ 57 lieues) de long.

— Comme nous l'avions prévu, la nouvelle du départ du fils aîné du prince royal de Danemarck pour l'armée de l'archiduc, n'avoit aucun fondement. Ce qui rend ce bruit plus extraordinaire, c'est que le prince royal n'a point d'enfants mâles. Il n'y a à cette cour de prince qui porte les noms indiqués qu'un fils du beau-frère du prince royal, qui a voyagé en France il y a quelques mois, & qui n'est pas militaire.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Masséna, général en chef, au directoire exécutif de la république française.

Au quartier-général à Zurich, le 7 floréal.

Citoyens directeurs, j'ai reçu dans ma route de Bâle à Zurich, une dépêche extraordinaire venant du général Lecourbe, par laquelle il me rend compte d'une affaire qui vient de se passer à la division de droite de l'armée d'Helvétie ; je m'empresse de vous transmettre les détails :

Le 3 floréal, l'ennemi a attaqué, avec des forces supérieures, les positions les plus essentielles du général Lecourbe. Il a dirigé ses principales attaques sur les points de Manosse & de Remus. Dans son premier choc il a repoussé nos troupes, & il a occupé le village de Remus. Mais le second bataillon de la quarante-huitième demi-brigade, avant à sa tête son chef de brigade Sodeur, a marché audacieusement à l'ennemi, & l'a repoussé jusques dans les montagnes dont il venoit de descendre, après s'être emparé au pas de charge du village.

Pendant que ceci se passoit, le premier bataillon de la même demi-brigade battoit & repoussoit l'ennemi à Schellins & Pont-Martin, où ses attaques ont été aussi infructueuses que sur le reste de la ligne.

Nous avons fait, dans cette journée, 800 prisonniers à l'ennemi, parmi lesquels sont un major, six capitaines, six lieutenans & cinq enseignes. Sa perte en morts ou blessés s'éleve à plus de 400 hommes.

Le général Lecourbe, en faisant une mention particulière de la 44^e demi-brigade, rend aussi justice à la bravoure de toutes les troupes qui se sont battues dans cette affaire ; il se loue essentiellement de son artillerie.

Salut & fraternité.

Signé, MASSENA.

Au rédacteur du Publiciste.

Quelques journaux ont répandu le bruit que le sénat américain a refusé sa sanction à la nomination de trois nouveaux ministres pour traiter avec la République française. Est-ce pour faire livrer aux corsaires avides de nombreux bâtimens américains dont les procès s'instruisent, ou pour ôter au peuple français, dans un moment d'échec, cette consolation qu'il trouvoit dans le retour de la bonne intelligence entre les gouvernemens français & américain, que ce bruit s'est répandu ? Je n'en sais rien ; & quoi qu'il en

soit, il est du devoir d'un bon citoyen de prévenir le public que cette nouvelle ne peut être que de fabrication anglaise. On est prié de se rappeler que la nouvelle de la nomination des trois ministres (venue directement des Etats-Unis), est d'une date postérieure à celle qui annonce le refus du sénat. D'ailleurs, pour qui connoît la constitution des Etats-Unis, & tant soit peu le cœur humain, une pareille disgrâce n'est point à craindre pour les amis de ce gouvernement.

G..... américain.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du cit. HEURTAULT-LAMERVILLE.

Séance du 11 floréal.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur une pétition qui l'invitoit à rapporter le décret qui déclare l'argent marchandise, & à fixer le taux invariable de l'argent à cinq pour cent par an.

Bailleul, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur un message du directoire, relatif à l'octroi de bienfaisance établi pour la commune de Paris; la direction de cet établissement demandoit qu'on modifiât l'art. 4 de la loi du 27 vendémiaire, lequel règle la remise à accorder aux préposés: la commission dénonce les nombreuses dilapidations qui se commettent dans la perception du droit d'octroi; la cupidité s'est emparée d'une partie de ce produit; les malheureux qui languissent dans les hospices, souffrent de plus en plus; la somme de 8 millions à laquelle on élevoit le produit de l'octroi, ne s'éleve qu'à 5; un moyen sûr d'opérer une recette égale au produit qu'on en attendoit, seroit sans doute de l'affermir en régie intéressée, mais la commission a pensé que vous pourriez obtenir les mêmes résultats, en donnant au directoire exécutif toute la latitude nécessaire pour opérer des bonifications dans cette partie; en conséquence, elle vous propose d'autoriser le directoire, nonobstant l'article 4 de la loi du 27 vendémiaire, à adopter le mode qu'il croira le plus avantageux pour opérer dans les recettes de cette partie du service toutes les bonifications dont elle est susceptible — Impression & ajournement.

Un membre observe que sur la motion de Delaporte, il fut nommé une commission pour s'occuper des besoins des hospices; il demande qu'elle soit adjointe à celle des finances, & que le projet de Bailleul leur soit renvoyé.

— Adopté.

Bertrand (du Bas-Rhin) présente un projet tendant à autoriser la sortie du tabac de ce département, moyennant une taxe de 2 francs par 5 myriagrammes.

— Impression & ajournement.

Après avoir entendu plusieurs rapporteurs, le conseil valide les opérations des assemblées électorales des départemens de l'Aisne, de l'Ourte, de la Charente inférieure, de la Gironde, de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'instruction publique.

Andrieux obtient la parole pour continuer son opinion. Il s'attache à prouver que la commission a trop systématiquement, trop compliqué, & que pour avoir voulu trop faire, elle n'a pas bien fait; il ajoute qu'il a préparé sur l'instruction publique le projet qu'il demande à être autorisé à livrer à l'impression.

Le conseil, sans en entendre la lecture, en ordonne l'impression à trois exemplaires.

De l'imprimerie de MEYMAT

On reprend la discussion sur le projet de Mansors, relatif aux émigrés naufragés à Calais.

Mourer veut que l'on s'en tienne au rapport pur & simple de la loi du 15 thermidor.

Chabert regarde les naufragés de Calais, comme de véritables émigrés: il propose 1°. de rapporter la loi du 15 thermidor au 4; 2°. de déclarer que les dispositions de l'article 16 de la loi du 19 fructidor ne sont pas applicables à ces individus; 3°. que les émigrés soi-disant naufragés à Calais, seront, à la diligence du directoire exécutif, dans le plus bref délai, traduits devant une commission militaire, pour y être jugés conformément aux loix rendues contre les émigrés & leurs embaucheurs.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on.

Garrau; vous avez ordonné l'impression des opinions de nos collègues Briot & Chollet; je demande que vous en usiez de même à l'égard de celle de Chabert.

L'impression est mise aux voix & ordonnée.

André [du Bas-Rhin] lui succède. L'ajournement est prononcé.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DEDELAY-DAGIER.

Séance du 11 floréal.

Sur le rapport de Fourcade, le conseil approuve une résolution du 4 floréal; portant que le représentant du peuple Ferdinand-Denis de Crécy sera rayé de la liste des émigrés.

Sur le rapport de Depere, le conseil donne également sa sanction à une résolution du 3 du même mois, qui porte que le nom du représentant du peuple Claude-Antoine Vuilley est définitivement rayé de tous les tableaux ou listes d'émigrés.

Sur le rapport de Lacuée, le conseil rejette comme obscure, contradictoire & dangereuse une résolution du 18 germinal, relative à la solde des militaires composant l'armée de terre.

Bourse du 11 floréal.

Amsterdam.....61, 62 $\frac{1}{4}$.	Rente prov..... 8 f.
Idem cour.....57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Tiers consol.... 10 f. 63 c.
Hamb. 194 à 193 $\frac{1}{2}$, 192 à 191 $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{2}{3}$ 1 f. 13 c.
Madrid.....	Bon $\frac{1}{2}$
Mad. effec.....14 f. 62 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix.....	Bon des 6 der. mois de l'an 6, 63 f.
Cad. effec.....14 f. 62 c.	Action de 50 fr. de la caisse
Gènes.....98 $\frac{3}{4}$ à 99, 97.	des rentiers..... 53 f.
Livourne.....106, 105.	Or fin.....106 f.
Bâle.....1 b, pair.	Ling. d'arg..... 50 f. 75 c.
Lausanne..... $\frac{1}{4}$ per.	Portugaise..... 97 f. 63 c.
Milan.....53.	Piastre..... 5 f. 46 c.
Geneve.....	Quadruple..... 81 f. 75 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol..... 11 f. 75 c.
Marseille.....pair 15 j.	Guinée..... 26 f. 50 c.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain..... 35 f. 25 c.
Montpellier.....pair 10 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 380 à 390 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 500 f. — Rochelle 22 d..... — Cognac 22 d. 330 fr.

— Huile d'olive, 1 fr 10 c. — Café Martinq., 3 fr. 45 à 50 c.

— Idem St-Domingue, 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre de Mars., 1 f. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.

rue des Moineaux, n°. 423.